

Positions du corps intermédiaire des hautes écoles suisses concernant le message FRI 2017 à 2020

actionuni le corps intermédiaire est l'organisation faitière des organisations du corps intermédiaire de toutes les hautes écoles suisses : les écoles polytechniques fédérales, les universités cantonales, les hautes écoles spécialisées (HES) et les hautes écoles pédagogiques (HEP). Nous représentons en tant qu'organisation le corps intermédiaire de toutes les hautes écoles suisses.

Qui compose le corps intermédiaire ?

Très hétérogène, le corps intermédiaire se compose de toutes les personnes travaillant dans une haute école qui n'appartiennent ni au personnel administratif ou technique ni au corps professoral. Il comprend les assistant-e-s scientifiques titulaires d'un Bachelor qui travaillent au sein d'un groupe de chercheurs, le personnel scientifique rattaché aux organes de décision et d'exécution, les doctorants et doctorantes, les post-docs, les personnes chargées des projets de recherche ou de services et les privat-docents.

La demande principale du corps intermédiaire suisse à l'égard du message FRI pour les années 2017 à 2020 concerne les moyens nécessaires pour le changement des structures en vue de la création de modèles de carrière et de parcours professionnels caractérisés par :

- a. la transparence et l'équité,
- b. des passerelles pour les carrières entre les hautes écoles et les entreprises,
- c. l'attractivité pour la relève locale.

Les modèles actuels gaspillent les ressources humaines

Le parcours professionnel des chercheurs et chercheuses dépend souvent fortement du titulaire d'une chaire. Les hautes écoles ne définissent et ne différencient pas clairement les étapes de la qualification professionnelle. En outre, la majorité des hautes écoles ne dispose pas d'un management actif de leur personnel. Ainsi, ce sont les titulaires des chaires qui décident du futur professionnel de leur personnel du corps intermédiaire. Celui-ci est par conséquent imprévisible ; ses membres ne savent pas s'ils ont un avenir au sein de l'académie. Dans ce système, les hautes écoles privent le secteur privé du personnel hautement qualifié pendant une période trop longue et dans le pire des cas, les personnes se spécialisent trop dans des domaines inutiles pour l'économie privée. Ceci se passe durant une période où l'économie a besoin de personnel hautement qualifié – le taux de chômage des personnes avec doctorat est inférieur au taux de chômage moyen. Beaucoup des docteurs qui sortent rapidement du système académique obtiennent des positions de cadre dans leur parcours professionnel.

Le système actuel, avec une perspective de dix ans de contrats à durée déterminée, avec des salaires inférieurs à ceux du secteur privé et un parcours professionnel obscur, n'est pas attractif pour la relève locale : 50% des doctorant-e-s viennent de l'étranger, et beaucoup d'entre eux quitteront la Suisse.

Nous approuvons le message FRI.

Une des quatre priorités du message FRI 2017-2020 est la promotion de la relève scientifique. Nous nous en félicitons et relevons que cette priorité avait été proposée par la commission de la science, de l'éducation et de la culture. Un point de départ important était le rapport du Conseil fédéral au sujet des mesures pour encourager la relève scientifique en Suisse (2014). Sur la base du travail de la CSEC, des

mesures ont été définies, qui sont actuellement menacées par des restrictions budgétaires. Les objectifs définis sont légitimement exigeants mais leur réalisation requiert des ressources conformes. Malheureusement, il est probable qu'une augmentation moyenne du financement de seulement 2% ne permette pas d'atteindre ces objectifs.

Nous demandons au Parlement :

- d'élever le taux de croissance du financement FRI de 3 à 4% au minimum.
- d'inscrire dans le message FRI que des réductions potentielles des crédits FRI ne doivent pas toucher à l'encouragement de la relève scientifique.
- de prévoir un nombre plus élevé de postes de professeurs en *tenure track*. On estime qu'en Suisse entre 5'000 et 11'000 post-docs¹ sont engagés avec des contrats à durée déterminée. 160 postes en quatre ans ne sont qu'une goutte d'eau dans la mer. Cette mesure devrait prévoir une planification durable avec la création de 100 nouveaux postes avec *tenure track* chaque année. Seule une telle mesure permettra à la Suisse de créer un futur pour la relève scientifique.
- de prévoir dans le message FRI des indicateurs et des mesures (additionnels à la création de postes en *tenure track*) qui facilitent la réalisation des buts de l'encouragement de la relève scientifique.

Pour une promotion optimale de la relève scientifique en Suisse, des adaptations sont nécessaires à tous les niveaux. Pour cette raison, nous soutenons le financement intégral des mesures suivantes:

Mesures	Institutions
Mise en place de nouveaux postes de professeurs, en particulier avec <i>tenure track</i> , dans les universités cantonales	Universités, EPF
Programmes doctoraux supplémentaires	Universités, EPF, HES, HEP
Encouragement de l'indépendance précoce au niveau du doctorat (Doc.Grants)	FNS
Encouragement flexible de l'autonomie scientifique précoce au niveau du postdoctorat (Ambizione)	FNS
Encouragement optimisé de la mobilité internationale au niveau du postdoctorat (Postdoc.Mobility)	FNS
Financements complémentaires et compétitifs de projets pour encourager le profilage de professeurs assistants avec <i>tenure track</i> (AP Grant)	FNS
Encouragement de l'égalité des chances entre hommes et femmes, au moyen de mesures expérimentées et innovantes	Universités, EPF, HES, HEP
Mesures systématiques pour encourager l'égalité à tous les niveaux, ainsi que de nouveaux instruments pour les postdoctorant es avec haut potentiel dans une carrière académique (PRIMA)	FNS
Etablissement de coopérations entre les hautes écoles universitaires et les hautes écoles spécialisées et pédagogiques pour la qualification de la relève adaptée au profil HES ou HEP	Universités, HES, HEP
Développement des plans de carrières spécifiques aux hautes écoles spécialisées	HES, CTI
Renforcement des compétences scientifiques dans la didactique disciplinaire	HEP
Projets axés sur la sensibilisation et le développement de solutions contre la pénurie de main-d'œuvre	Académies des sciences

Source: Encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation durant les années 2017-2020. Papier de position commun des hautes écoles et des institutions de recherche suisses (2015).

¹ SEFRI (2014): Mesures pour encourager la relève scientifique en Suisse. Rapport du Conseil fédéral en exécution du postulat CSEC-E (12.3343). Bern.